



Neotion S.A.

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Neotion S.A.

Immeuble Optimum - Entrée B

165, avenue du marin blanc - ZI Les Paluds

13685 Aubagne Cedex

Ce rapport contient 35 pages

Référence : SO/CB



**KPMG Entreprises
Provence**
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 65
Site internet : www.kpmg.fr

Neotion S.A.

Siège social : Immeuble Optimum – Entrée B
165, avenue du marin blanc – ZI Les Paluds
13685 Aubagne Cedex

Capital social : € 1 046 053

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Neotion, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008 (cf. Annexe § 2.1.). Le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Votre société constitue :

- des provisions pour dépréciation des immobilisations financières telles que décrites en notes 3.2., 3.2.1. et 3.2.2. de l'annexe,
- des provisions pour dépréciation des stocks et des créances clients telles que décrites en notes 3.3. et 3.4. de l'annexe,
- des provisions pour risques telles que décrites en note 3.9. de l'annexe et connaît des litiges mentionnés en note 6.1.5. de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations réalisées par la société sur la base des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Nous avons également procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

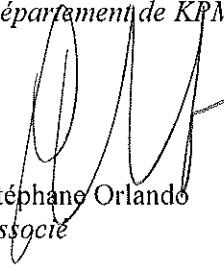
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.



Neotton S.A.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes
annuels
18 mai 2009

Marseille, le 18 mai 2009

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Stéphane Orlando
Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : NEOTION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 165, AVENUE DU MARIN BLANC 13400 AUBAGNE Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 4 2 8 8 3 0 7 4 9 0 0 0 5 0 Néant *

				Exercice N clos le. 31122008	N - 1 31122007			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 464 741	1 103 050	361 690	455 900	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	507 422	202 968	304 454	405 938	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ	21 911	1 452	20 459	69 445	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 282 297	852 888	429 408	213 881	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	849 293	657 122	192 171	94 276	
Immobilisations en cours	AV	AW	338 000		338 000	238 483		
Avances et acomptes	AX	AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV	516 911	496 512	20 399	23 721	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI	351 599	149 333	202 266	141 476		
TOTAL (II)	BJ	BK	5 332 174	3 463 326	1 868 849	1 643 121		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	3 680 755	1 439 176	2 241 580	3 480 114
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	8 007 526	2 789 063	5 218 463	134 906
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 016 460		3 016 460	2 000 830
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE	1 554 773		1 554 773	
Disponibilités		CF	CG	1 302 370		1 302 370	7 526 607	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	917 222		917 222	975 491	
	TOTAL (III)	CJ	CK	18 479 107	4 228 239	14 250 868	14 117 948	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN		495 431		495 431	5 853	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	24 306 712	7 691 564	16 615 148	15 766 922		
Revenus : (1) Dont droit au bail :		CP			(3) Part à plus d'un an :	CR	1 810 852	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Cie p/w 3/cot. 101 XE/ML/LAIRE DES/INE A L ADMINIS TRAI/ION

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

C.I.E.I. - http://www.w.ciea.com

Désignation de l'entreprise		NEOTION		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	1 046 053		908 459
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	19 224 168		16 550 702
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	55 157		55 157
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	8 267 235		8 267 235
	Report à nouveau	DH	(16 802 568)		(11 953 677)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(886 085)		(4 848 891)
	Subventions d'investissement	DJ	29 867		63 047
	Provisions réglementées *	DK	16 338		23 225
	TOTAL (I)	DL	10 950 166		9 065 257
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN	594 476		272 338
	TOTAL (II)	DO	594 476		272 338
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	686 132		846 374
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	686 132		846 374
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			3 235 029
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			5 350
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			149 723
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 888 632		1 147 415
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 117 262		907 878
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	53 662		2 550
	Produits constatés d'avance (4)	EB	160 519		135 007
TOTAL (IV)	EC	4 220 075		5 582 952	
Écart de conversion passif*	ED	164 299			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	16 615 148		15 766 922	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 214 204		2 192 850	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			5 350	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : NEOTIONNéant *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	134 661	FB	12 401 712	FC	12 536 373	2 977 036	
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE		FF			
		FG		FH	3 321	FI	3 321	29 653	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	134 661	FK	12 405 033	FL	12 539 694	3 006 689	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		6 404	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 017 126	1 090 265	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 292	9 848	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	13 560 112	4 113 206	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	5 997 125	2 288 795	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	2 152 095	844 420	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 893 323	1 551 997	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	255 891	128 933	
	Salaires et traitements*					FY	2 865 039	2 565 431	
	Charges sociales (10)					FZ	1 307 423	878 943	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	697 295	691 357
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		361 004
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
		Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (Report en AZ)		AZ			GE	327 533	643 967
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	15 495 725	9 954 847		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(1 935 613)	(5 841 641)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	75 686	38 229	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	431 665	473 220	
	Différences positives de change					GN	267 370	161 717	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	774 721	673 165		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	334 454	20 178	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	364 684	216 740	
	Différences négatives de change					GS	219 824	129 908	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	918 961	366 825		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(144 240)	306 340		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(2 079 853)	(5 535 301)		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		NEOTLON		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	886 821	272 182	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	34 480	97 501	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	12 353	53 336	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	933 653	423 019	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	7 629	33 415	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	75 604	28 202	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	844 966	3 245	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	928 198	64 862	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 455	358 157	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(1 188 313)	(328 253)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	15 268 487	5 209 390	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	16 154 572	10 058 281	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(886 085)	(4 848 891)	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2) Dont	{ produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
(3) Dont	{ - Crédit - bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit - bail immobilier	HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(9)	Dont transferts de charges	A1	43 857	29 822	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	326 681	520 838	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		Exercice N-1	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Cession éléments d'actifs		75 604	1 300	
	QP de subvention virée au résultat			33 180	
	Pénalités et amendes fiscales		600		
	Dotations et reprises aux amort. dérogatoires		5 466	12 353	
	Autres charges et produits		7 029	47 320	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		Exercice N-1	
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Ciel - http://www.ciel.com

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ANNEXE
au 31/12/2008

Sommaire

1. Faits caractéristiques de l'année	4
1 - <i>Décollage des ventes des produits MPEG-4 à destination de la Russie</i>	4
2 - <i>Lancement des nouveaux produits NP4 et NP5</i>	4
3 - <i>L'adoption du Standard CI Plus</i>	4
4 - <i>Augmentation de capital</i>	4
2. Principes, règles et méthodes comptables	5
2.1. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes	5
2.2. Principes et méthodes comptables	5
2.2.1. Opérations en devises	5
2.2.2. Chiffre d'affaires et garanties	5
2.2.3. Frais de recherche et développement et crédit d'impôt correspondant	6
2.2.4. Immobilisations incorporelles	6
2.2.5. Immobilisations corporelles	7
2.2.6. Immobilisations financières	7
2.2.7. Stocks	7
2.2.8. Créances clients	7
2.2.9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement	7
2.2.10. Provisions pour risques et charges	8
2.2.11. Produits constatés d'avance	8
2.2.12. Engagements de retraite	8
2.2.13. Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette	8
2.2.14. Risque de crédit et risques de concentration	8
2.2.15. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et bons de souscription d'actions 9	
2.2.16. Emprunts obligataires convertibles en action	9
3. Notes sur le bilan	10
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	10
3.1.1. Tableau des mouvements des valeurs brutes	10
3.1.2. Tableau des mouvements des amortissements	10
3.2. Immobilisations financières	11
3.2.1. Titres de participations	11
3.2.2. Autres immobilisations financières : dépôts et cautionnements versés	11
3.3. Stocks	11
3.4. Clients et comptes rattachés	12
3.5. Autres créances	12
3.6. Disponibilités	13
3.7. Capitaux propres	13
3.7.1. Composition du capital social	13
3.7.2. Tableau de variation des capitaux propres	13
3.7.3. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)	13
3.7.4. Attribution gratuite d'actions au personnel	14
3.8. Autres fonds propres	14
3.9. Provisions	15
3.10. Emprunt obligataire convertible en actions	15
3.11. Dettes fournisseurs	16

3.12.	Dettes fiscale et sociales.....	16
3.13.	Autres dettes	16
3.14.	Soldes et transactions avec les entreprises liées.....	17
4.	Notes sur le compte de résultat.....	18
4.1.	Informations par secteur d'activité et secteur géographique.....	18
4.2.	Effectif.....	18
4.3.	Honoraires du commissaire aux comptes.....	19
4.4.	Rémunération des organes de direction.....	19
4.5.	Résultat financier	19
4.6.	Résultat exceptionnel	19
4.7.	Impôts sur les bénéfices	20
4.7.1.	Report en arrière et en avant des déficits.....	20
4.7.2.	Crédit d'impôt recherche.....	20
5.	Comparabilité des comptes	21
6.	Engagements hors bilan et litiges	22
6.1.1.	Engagements de crédit-bail.....	22
6.1.2.	Engagements de location.....	22
6.1.3.	Engagements commerciaux	22
6.1.4.	Engagements financiers	22
6.1.5.	Litiges.....	23
•	Demande contestée de VCF.....	23
•	Demande contestée de Sheet Anchor	23
•	Demande contestée de MUXTV	24
7.	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	26
7.1.1.	Composition du capital social.....	26
7.1.2.	Création d'un Comité d'Entreprise.....	26
8.	Etats annexes	27
8.1.	Variation des capitaux propres.....	27
8.2.	Liste des filiales et participations.....	27

1. Faits caractéristiques de l'année

L'année 2008 a été marquée par 4 événements principaux :

1 - Décollage des ventes des produits MPEG-4 à destination de la Russie

La société NEOTION a considérablement développé ses ventes de produits MPEG4 à destination de la Russie grâce aux commandes de General Satellite Corporation pour les marchés du Satellite et de la TNT en plein déploiement dans ce pays.

2 - Lancement des nouveaux produits NP4 et NP5

Les nouveaux microprocesseurs haute sécurité NP4+ et NP5 ont été finalisés avec succès lors du premier semestre 2008, traduisant une fois encore l'expertise avérée de Neotion en terme de design de composants. D'ailleurs Neotion a reçu en Novembre le prestigieux trophée ELECTRA 2008 de Fabless Company of the Year (prix qui récompense chaque année l'excellence des sociétés européenne en électronique). Ces deux nouvelles puces ont été lancées sur le marché au second semestre permettant à la société d'en vendre près d'un demi-million de pièces. Ces nouveaux microprocesseurs intègrent bien entendu toujours la technologie MPEG-4 brevetée par Neotion mais aussi des fonctions très avancées en terme sécurité, d'IP et de gestion SD Card avec de surcroît un coût moindre par rapport aux anciens produits. D'une façon générale, ces fonctions permettent à la société de se positionner sur de nouveaux marchés Opérateurs dans lesquels elle a déjà signé des contrats prometteurs pour 2009. De plus, Neotion a commencé à livrer à plusieurs fabricants de décodeurs numériques ses puces NP5 ainsi qu'à des clients des produits ODM. La différenciation de prix, couplée à la valeur proposée, permettent à Neotion d'entrevoir positivement cette nouvelle offre. Celle-ci sera considérablement renforcée cette année par l'arrivée du composant NP6 (HD) à l'automne 2009.

3 - L'adoption du Standard CI Plus

Neotion a travaillé ces 2 dernières années au sein d'un Consortium regroupant Sony, Samsung, Philips, Panasonic et Smardtv (Filiale de Nagravision – Groupe Kudelski) pour moderniser l'interface commune (DVB-CI), obligatoire depuis 2002 sur toutes les téléviseurs numériques en Europe. Ce changement était rendu nécessaire par l'arrivée de contenus payants et Haute-Définition partout en Europe sur la TNT, et par le besoin des opérateurs de pouvoirs offrir leur environnement et interfaces interactives sur un module. Grâce à ce nouveau standard « de facto », Neotion a amélioré sensiblement son positionnement sur la chaîne de valeur. De nombreux opérateurs européens de tout premier plan ont déjà manifesté leur intérêt pour ce nouveau standard et certains vont commencer leur déploiement dès cette année.

4 - Augmentation de capital

Au mois de juin, nous avons procédé à une augmentation de capital de 137 594.20 € par la conversion en action de la société Viveris Management des OCA en leur possession depuis février 2006. La prime de conversion s'élève à 2 673 465.80 €, ce qui représente une augmentation des capitaux propres de 2 811 060 €.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels de la Société sont présentés dans le respect des principes :

- de prudence,
- d'indépendance des exercices,
- et de continuité de l'exploitation,

et ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes sociaux (règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

Le règlement CRC 00-06, applicable à compter du 1^{er} janvier 2002, définit les passifs et précise les conditions de comptabilisation et d'évaluation des provisions.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2. Principes et méthodes comptables

2.2.1. Opérations en devises

En cours d'année, les opérations en devises sont converties aux taux de clôture du mois précédent, donné par l'administration fiscale.

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis à la fin de l'exercice au taux de clôture. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif.

Les écarts de conversion actif sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couvertures sont provisionnés à la clôture. Le montant de la dotation est cependant limité à l'excédent des pertes sur les gains lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change.

2.2.2. Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires de Neotion est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de puces, de sous-systèmes, de produits finis, et de produits portables de type Neotion Pockets. La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de produits au transfert de contrôle de la marchandise, conformément au règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs, soit lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

La Société offre à ses clients une garantie de Service Après-vente sur ses produits défectueux pendant une durée de 12 mois. L'essentiel des prestations de remise en état des produits est pris en charge par les clients de la Société (distributeurs - grossistes). Par ailleurs, les pièces détachées défectueuses sont remplacées gratuitement par le sous-traitant qui produit ces composants.

2.2.3. Frais de recherche et développement et crédit d'impôt correspondant

Les frais de développement des produits commercialisés par la Société sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés et se sont élevés à K€ 2 724 sur l'exercice écoulé (selon la méthode de calcul de l'administration fiscale dans le cadre de la détermination du crédit d'impôt recherche). Les salaires bruts versés se sont élevés à K€ 2 554.

Ces frais donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été comptabilisées. Lorsqu'il n'a pu être utilisé par imputation sur une charge d'impôt, le crédit d'impôt peut faire l'objet d'un remboursement à compter de la quatrième année suivant sa constatation. Exceptionnellement, une demande de remboursement sera déposée sur l'année 2009 grâce à la loi de finances rectificatives pour 2008.

Depuis sa création, la Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche cumulé de K€ 3 113, dont K€ 1 504 subsistent en créance au 31 décembre 2008. Compte tenu des projets de recherche engagés au cours de l'année 2008, la Société a enregistré un crédit d'impôt recherche au titre de 2008 pour K€ 1 225, ainsi qu'une régularisation au titre de l'année antérieure pour K€ -37, soit un montant définitif est K€ 1 188.

2.2.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et sont essentiellement constituées :

- d'une licence Infocast : Infocast est une plateforme d'agrégation et de diffusion de contenus. Elle permet de collecter des contenus via un réseau Internet, d'en organiser l'archivage et les fréquences de diffusion, puis de préparer l'ensemble des contenus afin qu'ils soient diffusés sur des réseaux de télévision numérique.

Infocast est actuellement utilisé par Neotion dans la mise en œuvre de services d'envoi d'email, de mise à jour par les airs, mais aussi d'envois de stimuli d'enregistrement sur les décodeurs grand public commercialisés par Neotion.

- du droit d'accès, à l'utilisation de la licence Viaccess.
- de logiciels acquis par la Société,
- et d'un fonds commercial résultant de la transmission universelle de patrimoine de la Société Xéole Technologies intervenue au cours de l'exercice : ce fonds de commerce est représentatif des travaux de recherche et développement réalisés par la société Xéole pour le développement de produits MPEG 4.
- Du droit d'entrée, à la diffusion de MUXTV.

La licence Infocast est amortie selon le mode linéaire sur une période de 10 ans ; les logiciels sont quant à eux amortis selon le mode linéaire sur une période de 12 mois. La licence sur le droit d'accès VIACCESS est amortie sur 7 ans et 3 ans pour celle de MUXTV.

Les frais de R&D relatifs au fonds de commerce Xéole sont amortis depuis l'exercice 2007, suite au démarrage des ventes de produits MPEG4, sur une durée de 5 ans.

2.2.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation,...)).

Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur leur durée probable d'utilisation du bien, comme suit :

Agencement et aménagement :	10 ans
Matériel et outillage industriel :	2 à 5 ans
Installation générale, agencement :	10 ans
Matériel de transport :	4 ans
Matériel de bureau, informatique :	3 ans
Mobilier :	5 ans

2.2.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des titres de participation et à des dépôts et cautionnements versés par la Société.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur des titres de participations apparaît durablement inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalués sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées ou sur la valeur de transaction des titres.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base du risque de non recouvrement de ces créances.

2.2.7. Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de composants électroniques consommés dans le cadre de la fabrication des produits finis.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé selon la méthode du premier entré - premier sorti (composants, accessoires) et au coût de production (produits finis). La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat, les coûts de sous-traitance et les frais accessoires composés des coûts de transport et de dédouanement.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en fonction de l'évolution des produits vendus et de leur valeur de marché, notamment lorsque la valeur de marché de ces produits, déduction faite des coûts de commercialisation, de préparation et de reconditionnement, est inférieure à la valeur d'inventaire.

2.2.8. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée, au cas par cas, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances clients.

2.2.9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La Société considère comme valeurs mobilières de placement les titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

2.2.10. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance et le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis à vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation conduira à une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente de la part de ce tiers.

2.2.11. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à des marchandises facturées à la clôture et dont le transfert du contrôle n'est pas encore intervenu à cette même date.

2.2.12. Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société est soumise au régime des retraites à cotisations définies. La Société effectue les paiements de cotisations retraites, calculées sur la base des salaires versés, auprès d'organismes qui gèrent les caisses de retraite.

Par ailleurs, la Société doit également verser en une seule fois, au moment du départ à la retraite du salarié, une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté du salarié et de son niveau de rémunération au moment de son départ. Elle n'est due que pour les salariés présents dans l'entreprise au moment de leur départ à la retraite.

Du fait de l'ancienneté et de l'âge des salariés, ainsi que du turn-over constaté, ces engagements sont considérés comme non significatifs à ce jour, et ne sont pas provisionnés.

2.2.13. Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Au 31 décembre 2008, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités et valeurs mobilières de placement, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leurs valeurs de marché, en raison de leurs échéances à court terme.

2.2.14. Risque de crédit et risques de concentration

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients. La Société commercialise ses produits et services auprès d'une clientèle concentrée sur l'Europe, l'Asie, la Russie et plus modestement le Moyen-Orient et la France. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction. La Société demande généralement des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit.

Par ailleurs, la Société couvrait les créances relatives à ses principaux clients auprès de la compagnie d'assurance SFAC, jusqu'au 30 novembre 2008.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre 2006 et 2007 et 2008 auprès des trois, des cinq et des dix principaux clients hors groupe de la Société par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices :

	2008	2007	2006
% du CA réalisé auprès des trois principaux clients par rapport au CA total.....	93 %	89 %	54 %
% du CA réalisé auprès des cinq principaux clients par rapport au CA total.....	95 %	93 %	64 %
% du CA réalisé auprès des dix principaux clients par rapport au CA total.....	99 %	99 %	83 %

La Société a mis en place une politique de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements à des instruments financiers à court terme et à faible risque. Les disponibilités de la Société sont essentiellement exprimées en dollars et concentrées dans quatre grandes banques françaises.

La Société a sous-traité durant l'exercice 2008 la fabrication de ses produits auprès de deux sociétés, la première SPEEDY TECH avec laquelle la Société a conclu un accord de sous-traitance industrielle en fin d'année 2006. La Société évalue périodiquement la capacité de son sous-traitant à produire conformément aux spécifications demandées, à respecter les délais de livraison des produits et à maintenir des conditions de prix acceptables. La Société bénéficie en outre d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications. La seconde société est une société française ASTEEL avec laquelle la société a conclu un accord de sous-traitance industrielle en début d'année 2006. Cette sous-traitance a pris fin en cette fin de semestre.

2.2.15. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et bons de souscription d'actions

Les actions émises dans le cadre de l'exercice de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE), à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution, n'est pas comptabilisée.

2.2.16. Emprunts obligataires convertibles en action

Les emprunts obligataires convertibles en action sont enregistrés en compte pour leur prix de souscription. Les primes de remboursement liées ne sont pas comptabilisées par la société, celles-ci étant considérées comme des dettes éventuelles.

Lors de la clôture, une provision pour risques à caractère financier est constituée le cas échéant pour faire face à la charge liée à un remboursement probable de l'emprunt. Cette provision est calculée prorata temporis pour le montant net d'impôt à la date de la clôture. (Voir §.3.10.1)

3. Notes sur le bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1.1. Tableau des mouvements des valeurs brutes

La variation des valeurs brutes se décompose ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2007	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Concessions et droits assimilés	1 194	0		1 194
Logiciels	253	74	56	271
Fonds commercial	507			507
Total des immobilisations incorporelles	1 954	74	56	1 972
Installations générales	101	21	100	22
Matériel industriel	85	45	0	130
Outillage industriel	634	518	0	1 152
Installations générales	29	100	25	103
Matériel de transport	69	0	14	55
Matériel de bureau et informatique	572	31	71	532
Mobilier	127	53	22	159
Total des immobilisations corporelles	1 618	767	231	2 154
Immobilisations en cours	238	338	238	338
Total des immobilisations en cours	238	338	238	338
Total des immobilisations	3 810	1 179	525	4 464

Les augmentations de l'exercice comprennent :

- un logiciel pour la R&D pour le développement des nouveaux chips
- de l'outillage industriel et du matériel informatique,
- ainsi que des moules destinés à la production des nouveaux chips NP4+.

Les diminutions de l'exercice correspondent à la vente d'un véhicule de société.

La nouvelle immobilisation en cours correspond aux nouveaux Asics devant sortir en 2009.

3.1.2. Tableau des mouvements des amortissements

La variation des amortissements se décompose ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2007	Augmentation	Diminution	31/12/2008
At Conces. et droits ass.	745	136		881
At Logiciels	245	33	56	222
At Fonds commercial	101	101	0	203
Total des amort. sur immo. incorp.	1 092	270	56	1 306
At Installations générale	31	9	39	1
At Matériel industriel	44	34	0	78
At Outillage industriel	461	314		775
At Installations générale	10	7	11	6
At Matériel de transport	68	1	14	55
At Mat. de bureau et info.	521	41	71	491
At Mobilier	105	22	22	105
Total des amort. sur immo. corp.	1 240	427	156	1 511
Total des amortissements	2 332	697	212	2 817

3.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Titres de participations	517	517
- <i>Xéole Technologies</i>		
- <i>Beijing Neova Video Alliance</i>	479	479
- <i>Neotion Asia</i>	1	1
- <i>Neotion TNT France</i>	37	37
Dépôts et cautionnements versés	352	291
Sous-total valeur brute	869	808
Moins provisions	(646)	(642)
Immobilisations financières - nettes	223	166

Les provisions pour dépréciation des immobilisations financières correspondent :

- à la dépréciation des titres de participation pour K€ 497 (cf § 3.2.1)
- à la dépréciation des dépôts et cautionnements versés pour K€ 149 (cf § 3.2.2)

3.2.1. Titres de participations

- Au 31 décembre 2008, la valeur des titres de participation détenus sur Neotion Asia, filiale à 100 %, s'élève à K€ 1, soit HK\$ 10 000.
- Au 31 décembre 2008, la valeur brute des titres de participation détenus sur Beijing Neova Video Alliance, joint-venture détenu à 30 %, s'élève à K€ 479. Elle a fait l'objet d'une dépréciation intégrale au 31/12/06, car cette société a du cesser son exploitation du fait de la défaillance des partenaires chinois qui n'ont pas fait les apports de capitaux nécessaires.
- Au 31 décembre 2008, la valeur des titres de participation détenus sur Neotion TNT France, filiale à 100 %, s'élève à K€ 37. Elle a fait l'objet d'une dépréciation au 31/12/07 de K€ 14 correspondant à la perte de 2007 et K€ 3 au 31 décembre 2008.

3.2.2. Autres immobilisations financières : dépôts et cautionnements versés

Les dépôts et cautionnements sont essentiellement constitués des dépôts de garantie versés :

- aux fournisseurs de bande passante pour K€ 259
- au bailleur des locaux d'exploitation de la société pour K€ 92.

Une dépréciation a été faite au 31/12/2006 sur les fournisseurs de bandes passantes pour un montant de K€ 149 suite au jugement rendu dans l'affaire Nedersat.

3.3. Stocks

Les stocks à la clôture des deux derniers arrêtés se présentent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Valeur brute	3 681	5 833
Provisions cumulées	(1 439)	(2 353)
Valeur nette	2 242	3 480

Au 31 décembre 2008, les stocks se décomposent de la façon suivante:

- Composants : K€ 2 775 dont nouvelle génération : K€ 1 905
- Produits finis : K€ 906 dont nouvelle génération : K€ 481

Au cours de la période écoulée, la diminution des stocks résulte de la vente de chipsets et de Neotion Pocket. Mais aussi de la destruction d'une partie du stock provisionné.

3.4. Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an et s'analysent comme suit:

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Valeur brute	8 007	2 084
Provisions cumulées	(2 789)	(1 950)
Valeur nette	5 128	134

Au 31 décembre 2008, les créances libellées en devises étrangères s'élevaient à K\$ 7 500. Suite à la conversion de ces dettes au taux de clôture, la Société a constaté des écarts de conversion.

L'augmentation des créances est due aux fortes ventes réalisées sur le dernier mois de l'année 2008. L'ensemble de ces créances ont été encaissées sur 2009, à l'exception de celles provisionnées.

Une dépréciation exceptionnelle des créances douteuses a été enregistrée au 31 décembre 2008 pour un montant de 839 k€ (Voir § 4.6.)

3.5. Autres créances

Les autres créances ont des échéances se présentant de la manière suivante :

Créances (en milliers d'euros)	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Fournisseurs acomptes et avoirs	0	
Société d'affacturage - retenue de garantie	0	
Personnel et comptes rattachés	1	
Organismes sociaux	0	
Groupe et associés	0	
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	160	
Etat – Subventions à recevoir	0	
Etat – autres impôts, taxes et ...	21	
Etat – Impôt sur les bénéfices	1 505	
Débiteurs divers	1 328	
Autres créances	3 015	
Charges constatées d'avance	917	
Ecarts de conversion actif	495	

Au 31 décembre 2008, le poste « Etat - impôt sur les bénéfices » comprend les créances de K€ 1 505 au titre du crédit d'impôt recherche.

La loi de finances rectificative pour 2009, dans sa mesure exceptionnelle - plan de relance de l'économie, donne la possibilité à la Société, dès le 2 janvier, d'obtenir :

- le remboursement des CIR 2005-2006 et 2007 non encore utilisés.
- le remboursement du CIR en faveur des dépenses de recherche engagées en 2008 qui ne serait pas imputables sur l'impôt dû au titre de l'année 2008.

L'augmentation du poste « autres créances » entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 provient pour l'essentiel de l'enregistrement du crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2008.

Le poste « débiteurs divers » enregistre principalement au 31 décembre 2008 :

- la créance détenue envers OSEO suite à la cession des CIR 2005 et 2006 pour K€ 954,
- ainsi qu'une saisie-arrêt suite à un litige salarial pour K€ 374.

3.6. Disponibilités

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement, toutes considérées comme disponibles à la vente, comprennent à la clôture :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Valeurs mobilières de placement	1 555	0
Disponibilités	1 302	7 527
Total Disponibilités et V.M.P.	2 857	7 527

Les disponibilités détenues en banque à la clôture sont de 92 % euros et 8 % en dollars.

3.7. Capitaux propres

3.7.1. Composition du capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social s'élève à K€ 1 046 divisé en 5 230 266 actions de valeur nominale s'élevant à € 0.20.

La Société a procédé à une augmentation de capital souscrite par la société Viveris Management au mois de juin 2008, du fait de la conversion de l'emprunt obligataire.

La valeur d'exercice de ces actions s'est élevée à K€ 2 811 dont K€ 138 affectée à l'augmentation de capital et K€ 2 673 à la prime d'émission.

Le capital est détenu pour 49 % par Général Satellite, les actions restantes sont détenues par des sociétés de capital risque (19 %), la société TDF (2.5%), ainsi que par les salariés de la Société et des personnes physiques. Les actionnaires aux porteurs (20.5 %).

3.7.2. Tableau de variation des capitaux propres

Le détail de la variation des capitaux propres sur les 2 dernières années est joint au § 8.1

3.7.3. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2008, aucun BCE n'a été attribuée aux employés de la Société.

Une synthèse des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) existant au 31 décembre 2008 est présentée ci-dessous :

	Nombre non exercés	Nombre non attribués	Prix exercice (en €)	Validité	Augmentation potentielle des capitaux propres (en milliers d'euros)		
					nombre d'actions	capital social	prime d'émission
BCE II	6 000		7.286	06/05/2009	6 000	1	43
	6 500		7.286	20/06/2009	6 500	1	46
BCE III	26 000		7.60	19/05/2010	26 000	5	192
BCE IV	27 500		7.60	15/12/2010	27 500	6	204
TOTAUX	66 000	0			66 000	13	485

Les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription dans le cadre des émissions de bons de souscription d'actions.

3.7.4. Attribution gratuite d'actions au personnel

L'assemblée Générale Mixte du 2 mai 2006 a donné une délégation au conseil d'administration en vue de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires en application des articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, pour un montant maximum de 4% du capital social au jour de la première attribution et pour une durée de 24 mois.

Cette autorisation a fait l'objet d'une attribution de 46 423 actions gratuites en 2007.

Cette autorisation a fait l'objet d'attribution en 2008 pour 47 000 dont 2 000 sont devenues caduques suite au départ d'employés.

Ce qui fait un total restant de 92 423 actions gratuites sur les 94 423 actions attribuées.

La fin de la distribution étant le 2 mai 2008. Plus aucune attribution n'aura lieu.

3.8. Autres fonds propres

Les autres fonds propres correspondent à des avances perçues de l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (ANVAR) dans le cadre de projets de développement innovants engagés par la Société.
Le solde au 31 décembre 2008 s'élève à K€ 594.

3.9. Provisions

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

Nature	31 décembre 2007	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Dotations	31 décembre 2008
Provision SAV	39		39		0
Provision IFA	0				0
Prov. Litiges	31	10	11	0	10
Prov. pour litiges Sal.	345				345
Provision OCA	426	47	379		0
Pénalités	0				0
Écart de conversion	6	6		331	331
Totaux	846	63	429	331	686
Exploitation	424	10	50	0	355
Financier	432	53	379	331	331
Exceptionnel	0	0		0	0

La Société a conservé en 2007 une provision pour Service Après Vente à hauteur de K€ 39 afin de couvrir le coût des garanties accordées. Elle a été totalement reprise au 31/12/2008.

La reprise sur provision pour écart de conversion couvre la différence entre les écarts de conversion actif et passif, correspondant aux pertes de change latentes sur les positions monétaires en dollars en 2008.

Les litiges salariaux déclarés ou latents ont été provisionnés à hauteur des risques probables.

Une reprise sur la provision des OCA a été faite car la société Viveris Management a converti ses OCA en actions et que la partie de Turenne a été transférée en autres dettes soit K€ 47.

3.10. Emprunt obligataire convertible en actions

Neotion a procédé au mois de janvier 2006 à une émission d'obligations convertibles en actions (OCA) pour un montant de K€ 3 081.

L'emprunt a été conclu pour une durée expirant le 30 juin 2008. Les OCA non converties seront amortissables en une seule fois le 30 juin 2008.

Le prix d'émission a été fixé à 70 € par OCA.

Le taux d'intérêt est de 5% payable à terme échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année. En cas de non conversion, une prime de 49,60 € par OCA sera versée.

La souscription est réservée aux associés qui pourront souscrire à titre irréductible à raison de 1 OCA de 70 € pour 11,04 actions de 1 euro. Les souscriptions à titre réductible ne seront pas admises. Les associés pourront renoncer à leurs droits au profit de personnes dénommées, ce qui augmentera les droits irréductibles de ces dernières.

Les OCA émises seront convertibles au gré des porteurs pendant toute la durée de l'emprunt obligataire et jusqu'au 30 juin 2008 au plus tard, en 5 actions au minimum et 8.20 actions au maximum selon les modalités suivantes :

La parité de conversion « x » sera fonction du Résultat Net Cumulé (RN) de la société Neotion des exercices 2006 et 2007 :

- Si RN est inférieur à K€ 5 846, alors la parité sera de 8.20 action par OCA;
- Si RN varie entre K€ 5 846 et K€ 9 744, alors la parité sera égale à :
(-0,0000008210 x RN) + 13 actions par OCA;

- Si RN est supérieur à K€ 9 744, alors la parité sera égale à 5 actions par OCA.

Cette parité de conversion a été supprimée au 31 janvier 2008 par assemblée générale mixte

Depuis le 31 janvier 2008, le calcul est différent. En effet, la conversion des 44 014 OCA donnera lieu à 755.573 actions soit une base de 17,1316207 actions par OCA, ce qui donne une valeur de 4,08 € par action.

De plus, la prime de non conversion qui était de 49,60 € passe à 12,23 € soit un montant maximal de K€ 538 qui pourra être remboursé en cas de non conversion au 30 juin 2008.

Au 30 juin 2008, la société Viveris Management a souscrit à l'offre de conversion de leurs OCA en actions soit 40 158 qui ont donné lieu à la création de 687 971 actions pour un montant, prime incluse, de K€ 2 811.

La société Turenne a demandé le remboursement de leur OCA soit 3 856, ce qui représente K€ 270. A ce montant s'ajoute la prime de non conversion d'un montant de K€ 47 soit un montant total de K€ 317.

3.11. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Dettes fournisseurs	2 598	877
Factures non parvenues	291	271
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 889	1 148

Au 31 décembre 2008, les dettes libellées en devises étrangères s'élevaient à K€ 2139. Suite à la conversion de ces dettes au taux de clôture, la Société a constaté des écarts de conversion.

3.12. Dettes fiscale et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Dettes fiscales	204	217
Dettes sociales	912	691
Dettes fiscales et sociales	1 116	908

3.13. Autres dettes

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Comptes courants d'associés		
Avances et acomptes reçus	0	150
Clients - avoirs à établir	0	3
Produits constatés d'avance	161	135
Dettes diverses	54	0
Ecarts de conversion passif	164	0
Autres dettes	379	288

Un produit constaté d'avance de K€ 161 a été enregistré au 31 décembre 2008.

Les dettes diverses sont uniquement constituées de la dette sur l'avance remboursable à l'OSEO ANVAR.

3.14. Soldes et transactions avec les entreprises liées

Les soldes et transactions avec les entreprises liées s'analysent comme suit au titre du dernier exercice :

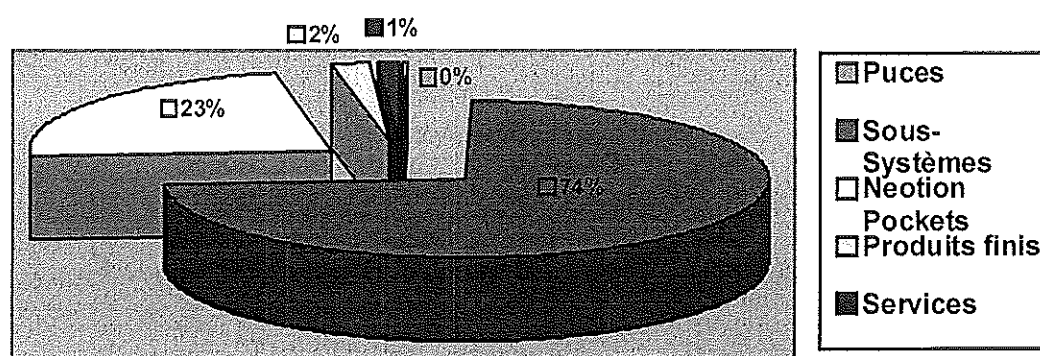
En milliers d'euros	31/12/08	31/12/2007	30/06/2007
Créances clients	4 832	24	14
Autres créances - avances fournisseur	0	0	111
Titres de participation	37	37	1
Actif	37	61	213
Dettes fournisseurs	0	0	0
Autres dettes	0	0	0
Passif	0	0	0
Autres achats et charges externes	0	0	0
Charges	0	0	0
Chiffre d'affaires - ventes de marchandises	11 545	24	0
Produits	0	24	0

4. Notes sur le compte de résultat

4.1. Informations par secteur d'activité et secteur géographique

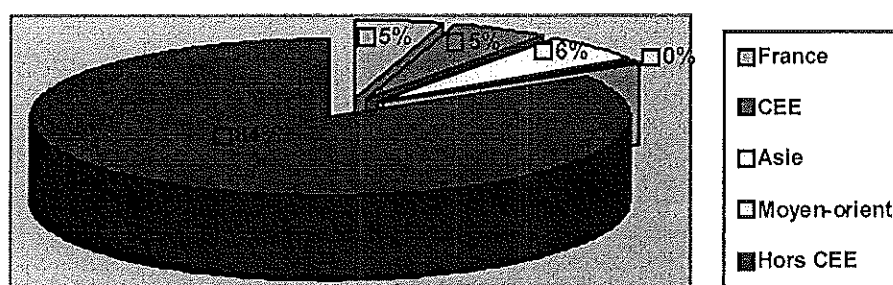
Le chiffre d'affaire se répartit sur 5 familles de produits: les **puces** - ou « chipsets »-, les **sous-systèmes** - des cartes électroniques certifiées auprès de éditeurs de solution de sécurité et prêtes à intégrer par des partenaires OEM-, les **Neotion Pockets** - produits de réception au format PCMCIA -, les **produits finis**, tels les récepteurs de type Neotion box et les **services**.

Répartition du C.A. par produit



La Société Neotion est présente essentiellement sur les marchés en Russie, en Asie, en Europe et très modestement en France et au Moyen-Orient.

Répartition du C.A. par localisation



4.2. Effectif

La ventilation des effectifs moyens de la Société se détaille comme suit :

Effectif	Personnel salarié	Personnel intérimaire
Cadres	38	
Agents de maîtrise	0	
Employés	13	0
TOTAL	51	0

L'effectif moyen sur l'année 2008 s'établit à 51 salariés (dont personnel intérimaire), contre 48 au cours de l'exercice précédent (12 mois).

Le volume d'heures de formation total des salariés concernant le DIF au 31/12/2008 est de : 2 017
Le montant de l'engagement total est donc de : 14 206 €. Si nous considérons que 33% de l'effectif demande une formation, cela représente 4 735 €. Cette somme sera prise en charge en totalité par notre organisme de formation.

4.3. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes enregistrés en charge au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à K€ 61.

4.4. Rémunération des organes de direction.

La rémunération des organes de direction s'est élevée à K€ 323 pour l'année 2008.

4.5. Résultat financier

La répartition des opérations composant les produits financiers K€ 775 sont relative à K€ 267 aux gains de change entre l'Euro et l'US dollar, K€ 76 au placement de trésorerie et K€ 432 pour la reprise provision sur les OCA, les charges financières K€ 916 sont relatives aux pertes de change entre l'Euro et l'US dollar pour K€ 220, pour les intérêts du carry-back K€ 241, pour les charges d'intérêts K€ 77, K€ 47 pour les autres charges financières et K€ 331 pour les dotations et provisions.

4.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel, s'élevant à K€ 5, est composé des éléments suivants :

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cession d'éléments d'actif	76	1
Quote-part de subvention virée au résultat	0	33
Pénalités et amendes fiscales	1	0
Dotations et reprises aux amort. dérogatoires et except.	845	12
Facturation Mux TV	0	839
Autres charges et produits exceptionnels	7	48
Provision d'IFA	0	0
TOTAL	929	933

Les autres charges et produits exceptionnels sont principalement composés d'indemnités de sinistre et résiliation de contrat versées au bailleur.

Un produit exceptionnel de 839 k€ et une dotation exceptionnelle de même montant ont été enregistrés suite au litige avec la société MUXTV (voir 6.1.5)

4.7. Impôts sur les bénéfices

4.7.1. Report en arrière et en avant des déficits

La Société a fait financer en 2007 son report en arrière des déficits pour un montant de K€ 11 802 soit une créance d'IS de K€ 3 934.

Il restait après cette opération un déficit reportable de K€ 9 250.

Au 31 décembre 2008, le déficit fiscal reportable est de K€ 11 297.

4.7.2. Crédit d'impôt recherche

La somme à recevoir par la Société pour l'année 2008 au titre du crédit d'impôt recherche s'élève à K€ 1 225 mais suite à une régularisation venant de l'année antérieure, le montant définitif est K€ 1 188.

5. Comparabilité des comptes

Aucune modification n'est intervenue quant aux règles et méthodes comptables entre 2007 et 2008.

6. Engagements hors bilan et litiges

6.1.1. Engagements de crédit-bail

La Société n'a souscrit aucun contrat de crédit-bail mobilier ou immobilier.

6.1.2. Engagements de location

La Société loue des locaux à usage de bureaux situés :

- à La Ciotat au travers d'un bail ayant commencé à courir en mai 2007 pour une durée de six ou neuf ans qui expire en mai 2013; le loyer annuel chargé hors taxes, indexé annuellement, est fixé à K€ 80. Ce contrat fait l'objet du litige décrit au paragraphe 6.1.5. « Demande contestée Sheet Anchor » ;
- à Sophia Antipolis au travers d'un bail ayant commencé à courir en avril 2006 pour une durée de trois, six ou neuf ans qui expire en avril 2009; le loyer annuel hors charges et hors taxes, indexé annuellement, est fixé à K€ 24 ;
- à Aubagne au travers d'un bail ayant commencé à courir en juin 2008 pour une durée de six ou neuf ans qui expire en juin 2014; le loyer annuel chargé hors taxes, indexé annuellement, est fixé à K€ 261.

6.1.3. Engagements commerciaux

Neotion a conclu des accords de commercialisation de licences intégrées dans ses produits. Selon ces contrats, Neotion:

- doit acquérir d'ici le 10 août 2009 des licences auprès de la société MUX TV à raison d'un montant de 36,5 k€ par mois, soit un engagement global de K€ 475. Ce contrat fait l'objet du litige décrit au paragraphe 6.1.5. « Demande contestée MUX TV » ;
- s'est engagé à régler au fournisseur Viaccess une somme de K€ 395 au titre de redevances sur les produits embarquant la technologie Viaccess, fabriqués par Neotion jusqu'au 31 décembre 2009.

6.1.4. Engagements financiers

La Société n'a pas effectué d'opérations de couverture à terme non dénouées au 31 décembre 2008.

6.1.5. Litiges

Les principaux passifs éventuels sont les suivants :

- **Demande contestée de VCF**

La société VCF a assigné Neotion le 28 décembre 2006 pour le paiement de 228 k€ au titre du solde d'un contrat signé en décembre 2003. Neotion conteste cette demande car le contrat a été transféré à la société Nedersat en janvier 2006. Ce transfert a été effectué par VCF qui a dès lors facturé Nedersat. Cette société a d'ailleurs payé les prestations jusqu'en avril. Contrairement à l'allégation de VCF, Neotion ne s'est jamais porté garante de la société Nedersat. L'audience est fixée au 26 avril 2007.

Suite à l'audience du 21 mars 2008, nous donnant gain de cause sur l'affaire Nedersat. La société VCF va sans doute levée son assignation.

La société Neotion considère que cette demande ne justifie aucune provision.

- **Demande contestée de Sheet Anchor**

SHEET ANCHOR France, nouveau propriétaire des locaux qui accueillait le siège de NEOTION, à LA CIOTAT, jusqu'au 12 août 2008, a assigné NEOTION en Août 2008 devant le juge des Référé du Tribunal de Grande Instance de Marseille, en paiement d'une provision représentative des loyers à raison d'un nouveau bail en date du 5 Mai 2007 conclu par Monsieur LE ROUX pour NEOTION en qualité de DGD, après que la SCI AZUR ait vendu l'immeuble et qu'il y ait eu résiliation « amiable » du bail initial consenti par la SCI AZUR, dans laquelle Monsieur LE ROUX est associé, son épouse en étant la gérante. SHEET ANCHOR demandait également justification des assurances en cours.

Le juge des référés a suivi NEOTION en rejetant le référé en constatant l'absence de publicité au sein de la société de cette opération qui a permis à Monsieur LE ROUX de vendre au mieux « son bien en soulignant que le nouveau bail était plus contraignant pour NEOTION en lui imposant un loyer majoré pendant une durée d'occupation de six ans, sans nécessité juridique, ce qui pose le problème de la validité de ce bail, ce qui n'est pas de la compétence de la juridiction des référés, mais du juge du fond.

Cependant, SHEET ANCHOR France, n'a pas, depuis, assigné au fond.

Mais NEOTION a assigné devant le Tribunal de Commerce Monsieur LE ROUX, la SCI AZUR aux fins de voir constater la nullité de l'opération qualifiée de franchise et d'obtenir le remboursement des sommes versées à SHEET ANCHOR et indemnisation ou, à tout le moins et à titre subsidiaire, que Monsieur LE ROUX soit condamné à garantir à NEOTION toutes les conséquences préjudiciables de cette opération qui est une convention réglementée non autorisée, au sens du droit des sociétés.

Malheureusement, l'huissier saisi de la signification des assignations a omis de la délivrer à SHEET ANCHOR France, pourtant prévue dans l'acte.

Alors qu'une audience pour plaider a été fixée au 4 Juin 2009, il a fallu donc assigner en cause SHEET ANCHOR.

A l'heure actuelle, aucune réplique adverse n'est intervenue.

• Demande contestée de MUXTV

La société américaine MUX TV LLC a conclu avec NEOTION un contrat le 4 août 2006 prévu pour prendre fin le 10 Août 2009, modifié par avenant du 10 Août 2007, ayant pour objet l'établissement des modalités de cryptage de contrôle d'accès par NEOTION au profit de MUX TV LLC qui confie à NEOTION la vente de licences d'accès à la chaîne « SEX VIEW xxx » devenue depuis « SEX VIEW 264 ».

MUX TV LLC a pris l'initiative de rompre les relations contractuelles en juin 2008 imputant la responsabilité de cette rupture à NEOTION.

MUX TV LLC a assigné le 9 octobre 2008 NEOTION devant le Tribunal de Commerce de MARSEILLE aux fins d'obtenir sa condamnation au paiement :

- de 109.500 euros au titre d'échéances contractuelles des mois d'avril, mai, juin 2008, assortis des intérêts au taux d'une fois et demi l'intérêt légal à compter du 15 de chacun des mois précités.
- de 474.500 euros à titre de résiliation contractuelle.
- 10.000 euros au titre de l'article 700 du CPC.

MUX TV LLC a insisté auprès du Tribunal pour accélérer la procédure et à obtenu une fixation pour plaidoirie au 5 février 2009.

NEOTION a répliqué de la manière suivante :

- A titre principal, en invoquant la nullité du contrat du 4 août 2006 et de son avenant du 10 décembre 2007 et, en conséquence, la condamnation de MUX TV LLC à :
 - 730.000 euros à titre de remboursement des minimums mensuels d'août 2006 à avril 2006.
 - 109.500 euros à titre de remboursement de l'avance déposée.
 - 43.500 euros à titre de remboursement des frais de configuration, d'installation et de diffusion.
 - 25.327.414,93 euros à titre de dommages-intérêts.
- A titre subsidiaire, en soulevant l'exception d'inexécution en avançant la déloyauté de MUX TV LLC (articles 1184, 1134 et 1135 du Code Civil), et, par conséquent, la condamnation de l'adversaire à la somme de 25.327.414,93 euros outre le remboursement de 109.500 euros.
- A titre très subsidiaire ; sur le fondement de l'article 6 du contrat, la condamnation de MUX TV LLC à la somme de 328.500 euros à titre de dommages-intérêts contractuels.
- A titre infiniment subsidiaire ; en limitant la responsabilité contractuelle éventuelle de NEOTION à la somme de 328.500 euros.
- En tout état de cause : la condamnation de MUX TV LLC à la somme de 10.000 euros sur le fondement de l'article 700 du CPC.

Au vu de la réplique de NEOTION, MUX TV LLC a pris des conclusions visant le rejet des écritures de NEOTION et les a soutenues le 5 février 2009.

Sur le champ, le Tribunal a rejeté cette prétention de MUX TV LLC, mais au vu de la nullité invoquée par NEOTION a renvoyé la plaidoirie au 5 mars 2009 en enjoignant à NEOTION de produire la traduction de ses pièces exprimées en Anglais.

L'affaire a donc été plaidée le 5 Mars 2009 et un jugement devrait intervenir pour la deuxième quinzaine du mois de juin 2009.

La société Neotion considère que ce litige demande ne justifie aucune provision.

7. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

7.1.1. Composition du capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social s'élève à K€ 1 046 divisé en 5 230 266 actions de valeur nominale s'élevant à € 0,20.

Une garantie de cours débutant le 24 décembre 2008 et finissant le 13 janvier 2009 a permis aux petits porteurs de pouvoir vendre leurs actions aux prix où Général Satellite avait acheté ses actions en 2007.

La nouvelle répartition est la suivante :

Le capital est détenu pour 70 % par Général Satellite, les actions restantes sont détenues par des sociétés de capital risque (19 %), M. JABIOL (3,6%), la société TDF (2,5%), ainsi que par les salariés de la Société (0,7%) et les actionnaires aux porteurs (4 %).

7.1.2. Création d'un Comité d'Entreprise

La constitution d'un comité d'Entreprise a été faite suite au dépassement des seuils.

8. Etats annexes

8.1. Variation des capitaux propres

Le tableau suivant détaille la variation des capitaux propres sur les 3 derniers exercices :

(en €)	Capital	Primes d'émiss ^o et d'apport	Réserve légal	Réserves indisponibles	Autres réserves	Report à nouveau	Subv. d'invest.	Provis ^o régl. (At déro.)	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres
31 décembre 2005	552 074	3 499 357	55 157	940	8 267 235	0	391 243	46 980	(6 364 236)	6 448 749
Augmentation de capital liée aux exercices										
bons de souscription de parts de fondateurs d'entreprise et de bons de souscription d'actions	1 250	46 250								47 500
Augmentation de capital liée à l'entrée en vigueur de la société en juin.	105 115	7 894 137								7 999 252
Primes d'émission		(640 721)								(640 721)
Affectation du résultat de l'exercice précédent			0			(6 364 236)			6 364 236	0
Autres mouvements		940		(940)			(255 228)	(10 621)		(265 849)
Bénéfice net									(5 589 441)	(5 589 441)
31 décembre 2006	658 439	10 799 963	55 157	0	8 267 235	(6 364 236)	136 015	36 359	(5 589 441)	7 999 490
Augmentation de capital liée aux exercices										
bons de souscription de parts de fondateurs d'entreprise et de bons de souscription d'actions	20	740								760
Augmentation de capital liée à la création de fonds.	250 000	5 750 000								6 000 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent			0			(5 589 441)			5 589 441	0
Autres mouvements							(72 968)	(13 134)		(86 102)
Bénéfice net									(4 848 891)	(4 848 891)
31 décembre 2007	908 459	16 550 702	55 157	0	8 267 235	(11 953 677)	63 047	23 225	(4 848 891)	9 065 257
Augmentation de capital liée à la conversion des OCA.	137 594	2 673 465								2 811 060
Affectation du résultat de l'exercice précédent						(4 848 891)			4 848 891	0
Autres mouvements							(33 179)	(6 887)		(40 066)
Bénéfice net									(886 085)	(886 085)
31 décembre 2008	1 046 053	19 224 168	55 157	0	8 267 235	(16 802 568)	29 868	16 338	(886 085)	10 950 190

8.2. Liste des filiales et participations

Le tableau suivant détaille les éléments sur les filiales et participations au 31/12/2008.

(en €)	Capital (en devises locales)	Capitaux propres autres que le capital et avant affectation des résultats (en devises locales)	Quote- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (en euros)	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos (en €)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
Neotion Asia - Hong Kong	10 000	10 000	100 %	1 046					0	
Participations (10% à 50% du capital détenu)										
Beijing Neova Video Alliance - Chine en Millier de RMB (Yuan)	16 000	16 000	30 %	0						
Participations (plus de 50 % du capital détenu)										
NEOTION TNT FRANCE - France	37 000	37 000	100 %	19 353				(3 322)	0	